

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 145

présenté par

M. Baupin, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton,
M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 7

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« À coût égal, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'effacement doit constituer le premier recours lors d'une pointe de consommation. Il convient donc de rechercher en priorité à baisser les consommations de pointe plutôt qu'à mettre en route des équipements de production le plus souvent fortement générateurs de gaz à effets de serre. Ces moyens seront mis en œuvre en raison de capacités insuffisantes d'effacement, et non sur la base d'un calcul de rentabilité économique.